

**COMPTE-RENDU DU COMITE DE PROJET
DU 27 FEVRIER 2025**

-

**Projet agrivoltaïque de Berlande
Commune de Saint-Sulpice-Les-Feuilles (87)**

Date et heure : Le jeudi 27 février 2025 à 10h

Lieu : Salle du conseil municipal de la commune de Saint-Sulpice-Les-Feuilles

Présents :

- Commune de Saint-Sulpice-Les-Feuilles, représentée par Monsieur Alain JOUANNY, Maire ; Monsieur Bernard GRIFFON, adjoint municipal ; et Monsieur Amédée MAILLASSON, adjoint municipal
- Commune d'Azérables, représentée par Monsieur Gérard CHAPUT, adjoint municipal
- ESCOFI, société porteuse du projet éolien, représentée par Madame Victoire LE MOING, cheffe de projet, et Monsieur Tony MORISSEAU, responsable régional

Absents :

- Commune de Vareilles : pas de réponse de la commune
- Commune des Grands-Chézeaux : pas de réponse de la commune
- Commune de Saint-Georges-Les-Landes : pas de réponse de la commune
- Commune de Mailhac-sur-Benaize : pas de réponse de la commune
- Commune d'Arnac-la-Poste : empêchement de Madame la Maire
- Communauté de communes du Haut Limousin en Marche : pas de réponse de la collectivité

Pièce-jointe :

- Support de la présentation compilé au format PDF

Modalités d'invitation des communes :

- Par courrier recommandé avec accusé de réception
- Relance téléphonique en mairie avant la date de réunion
- Comité ouvert à tous les élus souhaitant participer

COMPTE-RENDU DES ECHANGES

CONTEXTE

En 2020, la société ESCOFI a initié le développement d'un projet solaire sur la commune de Saint-Sulpice-Les-Feuilles, suite à une réunion d'information à destination des agriculteurs organisée avec la mairie. Les études de faisabilité sont en cours de finalisation et le porteur de projet prévoit le dépôt du Permis de Construire au printemps 2025.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables a entre autres introduit les notions de Comité de Projet, assurant aux élus locaux une meilleure information des projets énergétiques portés sur leur territoire.

Les porteurs de projets sont tenus d'organiser de tels comités pour tout projet énergétique situé en dehors des zones dites « d'accélération ». Ces dernières sont définies par les collectivités elles-mêmes puis remontées auprès des services de la Préfecture afin d'être approuvées.

En l'occurrence, le projet agrivoltaïque de Berlande se situe bien au sein d'une zone définie comme zone d'accélération par la commune de Saint-Sulpice-Les-Feuilles. Toutefois, cette dernière n'étant pas encore officiellement approuvée par la constitution d'un arrêté préfectoral définitif, la société ESCOFI a choisi d'organiser un comité de projet. Ce dernier s'inscrit dans la continuité de la démarche d'information et de concertation déjà engagée et ayant entre-autres donné lieu à de multiples échanges avec les élus de Saint-Sulpice-Les-Feuilles.

PRESENTATION & ECHANGES

Le porteur de projet a animé la réunion en s'appuyant sur une présentation projetée qui a duré environ 2 heures. Le support associé est consultable dans le document joint en annexe.

Les différents échanges ont permis de mettre en évidence les points suivants :

- Le projet est porté par MM. Fabien Desnoelle et François Guillou, tous deux exploitants sur la commune et respectivement éleveur bovin et ovin, et éleveur bovin.
- Les panneaux photovoltaïques seront installés, après autorisation, sur 24 ha. La puissance installée sera d'environ 20 MWc, ce qui permettra une production annuelle d'environ 26,5 GWh et l'alimentation annuelle en électricité d'environ 4 000 personnes.
- Le projet est entièrement situé en zonage A du PLUi de Brame-Benaize, autorisant les installations nécessaires à l'activité agricole, dont font partie les centrales agrivoltaïques.
- Le projet évite toute zone de protection naturelle, et les risques d'impacts sur zones humides sont au maximum évités (limitation de l'impact à la surface des pieux, postes électriques, tranchées et chemins à moins de 900m²).
- L'impact paysager est limité, le projet ne sera pas visible depuis le bourg, et très faiblement visibles depuis les hameaux alentours. La plus grande visibilité sera au lieu-dit Berlande, où se situe uniquement l'exploitation de Fabien Desnoelle, partie prenante du projet.
- Le projet prévoit de convertir certaines parcelles qui étaient incluses dans une rotation céréales/prairies en prairie permanente. Ce choix a été fait en concertation avec les exploitants, et des surfaces équivalentes sont disponibles dans chacune des deux exploitations pour maintenir l'équilibre céréales/prairies dans leurs assolements et assurer l'autonomie alimentaire du cheptel.
- Le permis de construire sera déposé au 1er semestre 2025. Le raccordement est actuellement prévu au poste du Haut Limousin, qui est en cours de création. Néanmoins, beaucoup de projets sont en développement dans le secteur et prévoient de se raccorder à ce même poste. Une extension est d'ores et déjà prévue, mais les délais s'en trouvent rallongés, de l'ordre de 8-9 ans. Une solution évoquée pendant les échanges concerne la création d'un poste source privé par les développeurs d'énergies renouvelables, pour raccourcir les délais de raccordement.

Le sujet de la chasse sur le site du projet a également été abordé pendant la réunion. Le porteur de projet va se renseigner sur l'activité de chasse dans ce secteur et discuter avec les propriétaires et la Fédération de chasse pour établir une zone de non-chasse.

En conclusion, les participants ont remercié le porteur de projet pour la clarté et la complétude de la présentation ; Monsieur JOUANNY, Maire de Saint-Sulpice-Les-Feuilles, a approuvé le dimensionnement du projet, en précisant que celui-ci était raisonné, cadré, et qu'il intègre bien les agriculteurs en place.

CONSEQUENCES TIREES PAR ESCOFI DU COMITE DE PROJET

La société porteuse du projet agrivoltaïque de Berlande remercie les élus de leur participation à cet échange qui s'est avéré pertinent et concret. Les intervenants estiment que la finalité du comité de projet est atteinte dans le sens où celui-ci a permis d'apporter une information complète sur les différents enjeux du projet et son avancement à quelques mois de son dépôt en Préfecture. En l'absence de questions restées sans réponses, le porteur de projet n'envisage pas d'organiser un deuxième comité de projet avant le dépôt du permis de construire, mais se tient à la disposition des élus pour tout complément d'information ou sollicitation de rendez-vous dédié.

CONTACT

Victoire LE MOING – Cheffe de projet

07 87 79 75 39

victoire.lemoing@escofi.fr